



CADRE D'OBLIGATIONS DURABLES D'EDC

Février 2022

Canada



 EDC

UN MONDE À CONQUÉRIR

1. PRÉSENTATION

Exportation et développement Canada (« EDC » ou « nous ») est l'organisme de crédit à l'exportation officiel du Canada. Société d'État financièrement autonome, EDC aide les entreprises canadiennes de toutes tailles à réussir à l'étranger. Son mandat consiste à soutenir et à développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays à profiter des débouchés offerts sur le marché international.

Notre offre consiste principalement en des solutions de financement et d'assurance, combinées à des produits du savoir, qui outillent les entreprises canadiennes de toutes tailles pour qu'elles puissent faire croître leurs activités avec confiance. En 2020, nous avons servi plus de 24 000 entreprises, facilité des activités totalisant 102,5 milliards de dollars, soutenu 487 948 emplois au pays et généré 3,4 % du PIB national, soit 64,6 milliards de dollars. Dans la conduite de ses affaires, EDC souscrit aux principes de la durabilité et de la responsabilité des entreprises.

Nous relevons du gouvernement du Canada, par l'entremise du ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise, et du Développement économique et sommes gouvernés par un [Conseil d'administration](#), qui chapeaute la direction et la gestion de la Société.

2. NOTRE ENGAGEMENT ESG

Nous croyons que des pratiques professionnelles et commerciales saines contribuent à bâtir un Canada et un monde meilleurs. Toutefois, avoir de bonnes intentions et suivre le cours normal des affaires ne suffiront pas pour insuffler un vent de changement concernant les différents enjeux sociaux et environnementaux, qui sont bien ancrés dans la société. C'est pourquoi nous avons choisi de mettre les pratiques et principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») au cœur de notre stratégie et de nos activités.

Nous avons amorcé ce virage il y a plus de vingt ans, alors que nous avons fait des pratiques responsables et durables notre priorité et développé nos premières pratiques internes de gestion des risques non liés au crédit. Depuis, nous avons développé et affiné nos processus de contrôle préalable ainsi que nos politiques de conformité et de gestion des risques environnementaux et sociaux. Aujourd'hui, la stratégie 2030 d'EDC repose sur quatre grands objectifs ESG, qui guident toutes nos décisions d'affaires.

1. Donner une place de premier plan au volet environnemental, social et de gouvernance en l'intégrant dans tous les aspects relatifs à ses employés, communications et rapports.
2. Aider nos clients à tenir compte de ce volet dans l'évolution de leur entreprise.
3. Jouer un rôle de leader parmi les organismes de crédit à l'exportation (« OCE ») et d'influenceur auprès des institutions financières.
4. Bâtir un portefeuille d'avenir cohérent avec des pratiques ESG bien ancrées.

Le mandat d'EDC lui donne la possibilité de devenir un moteur du progrès et un catalyseur du changement au Canada et ailleurs dans le monde.

2.1. Mettre l'environnement au premier plan

L'engagement d'EDC à l'égard de l'environnement ne date pas d'hier.

- En 2012, nous avons fait des technologies propres une grande priorité. Depuis, EDC a aidé les entreprises d'écotechnologies canadiennes à générer plus de 13,5 milliards de dollars en exportations, et la Société est désormais l'un des principaux acteurs du secteur financier pour cette sphère au Canada.
- En 2014, EDC a été l'une des premières institutions financières canadiennes à émettre une Obligation verte. À la date de publication du présent Cadre, nous avons deux obligations en circulation; soutenant 13 transactions au service du climat, elles auront permis d'éviter l'émission de 5,7 millions de tonnes de CO₂ en 2021.
- En 2015, EDC a fait partie du groupe d'OCE qui a proposé de restreindre le soutien aux centrales au charbon et aux infrastructures connexes. Elle a également travaillé activement à faire resserrer les restrictions au financement du charbon dans le milieu du crédit à l'exportation en parrainant, en 2021, une proposition ambitieuse visant à limiter le soutien continu de l'OCDE destiné aux centrales au charbon et autres infrastructures connexes, notamment du côté de l'exploitation minière et du transport.
- En 2018, EDC a choisi de suivre la recommandation du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC »), visant l'introduction d'un cadre de publication des risques et des possibilités d'action en matière de climat. Premier OCE à adopter l'approche du GIFCC, EDC l'inclut depuis dans ses rapports annuels, rendant ainsi public le risque associé aux clients aux émissions élevées.

- En 2019, nous avons publié notre première Politique sur les changements climatiques. Celle-ci établit les principes et les engagements qui guideront l'approche d'EDC quant aux risques et aux possibilités d'action en matière de climat. Forts de cette politique, nous avons pu réaffirmer notre position à l'égard du charbon et nous sommes engagés à cesser d'accorder du nouveau financement aux centrales au charbon et aux mines et infrastructures de charbon thermique. Nous nous sommes également engagés, entre autres, à mesurer et surveiller les émissions de carbone, et à fixer des cibles pour réduire l'intensité de carbone de notre portefeuille de prêts.
- En 2021, nous avons annoncé publiquement notre objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Pour ce faire, nous comptons réduire l'empreinte carbone de notre portefeuille et de nos activités et aider les entreprises canadiennes à croître en misant sur l'amélioration de leurs pratiques ESG.

Le 4 novembre 2021, le [gouvernement du Canada a annoncé](#) qu'il allait signer, tout comme les États-Unis, le Royaume-Uni et 21 autres pays, la déclaration intitulée *Statement on International Public Support for the Clean Energy Transition*. Celle-ci engage les signataires à soutenir en priorité les technologies propres et à cesser de consentir de nouveaux investissements publics directs au secteur mondial des combustibles fossiles d'ici la fin de 2022. Conformément à la déclaration du Canada, EDC cessera de consentir de nouveaux investissements directs aux entreprises du secteur des combustibles fossiles ou pour leurs projets.

Information supplémentaire : [Divulcation liée au climat, La carboneutralité à EDC](#)

2.2. Faciliter la transition

Nous cherchons à adapter nos activités de financement pour favoriser la transition d'une économie axée sur le carbone vers une économie carboneutre, concourant ainsi à la concrétisation de l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C.

Vaste et diversifié, le portefeuille d'EDC comprend des entreprises qui évoluent dans des secteurs à forte intensité de carbone importants pour l'économie du pays, tout comme des entreprises de pointe dans le secteur des technologies propres. Nous croyons que chaque entreprise, quel que soit son secteur d'activité, a un rôle à jouer dans la transition vers un avenir sobre en carbone et une économie résiliente aux changements climatiques. Nous recourrons aux leviers à notre disposition pour faire avancer la transition, notamment en finançant :

- le captage du carbone aux fins de stockage ou d'utilisation;
- les carburants à faible intensité de carbone.

Chacun de ces leviers est décrit en détail dans la section Utilisation du produit ci-dessous. Ces leviers de décarbonation, d'une grande importance dans le modèle d'affaires d'EDC et pour la transition du Canada vers une économie décarbonisée, se greffent aux efforts du gouvernement canadien pour l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050. Pour ce faire, nous fixerons des cibles intermédiaires pour les secteurs les plus polluants sur un

horizon allant de 2023 à 2030. En 2022, nous aurons également fixé et annoncé des objectifs financiers viables dans le but d'aider davantage les entreprises canadiennes contribuant au virage énergétique.

D'ici 2023, nous aurons réduit de 40 % (par rapport à 2018) notre soutien financier aux six secteurs à plus forte intensité de carbone. Il s'agit d'une première étape en vue de cesser complètement l'octroi direct de financement gouvernemental à des entreprises ou à des projets internationaux reposant sur les combustibles fossiles, comme s'y sont engagés le Canada et le G7.

D'ici 2030, nous aurons réduit davantage les émissions grâce à des cibles scientifiquement établies pour les différents secteurs.

Nous réduirons également à zéro les émissions découlant de nos activités d'ici 2030, comme décrit plus bas.

En tant que société d'État à vocation financière, EDC suivra les directives du gouvernement du Canada à tous points de vue, notamment en ce qui concerne les cibles intermédiaires récemment adoptées en vue d'atteindre les objectifs de 2050.

2.3. Réduire notre empreinte opérationnelle

L'engagement de carboneutralité d'EDC prévoit notamment que la Société ramène à zéro les émissions découlant de ses activités d'ici 2030, y compris les émissions de gaz à effet de serre et équivalents associées à son empreinte et aux activités de ses employés.

À cet effet, les grandes priorités seront :

- la révision des politiques sur les déplacements pour limiter autant que possible les déplacements par avion et en classe affaires, qui génèrent considérablement plus d'émissions que le transport par train ou en classe économique;
- la réduction de la consommation d'énergie provenant des immeubles, y compris pour le centre des données au siège social, et la transition vers les énergies renouvelables; et
- la réduction des déchets occasionnés par nos activités et l'augmentation du taux de réacheminement.

Ce n'est qu'en dernier recours, et s'il n'y a pas de meilleure solution, que nous achèterons des crédits compensatoires, qui devront cependant demeurer une solution provisoire.

Pour que ces priorités soient bien définies, nous évaluerons nos initiatives de décarbonation avec un outil intégrant des données scientifiques provenant des autorités en la matière, notamment : le Groupe d'experts intergouvernemental sur les profils représentatifs d'évolution de concentration relatifs aux changements climatiques; les scénarios socio-économiques de l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués; et les méthodologies de l'initiative Science-Based Target. Ainsi, grâce à la modélisation de la réduction des émissions, EDC pourra évaluer les trajectoires à court, moyen et long termes qui lui permettront d'atteindre la carboneutralité d'ici 2030.

2.4. Se concentrer sur les gens

La visée stratégique d'EDC est de créer une économie plus forte, équitable et viable, qui saura renforcer la capacité concurrentielle des entreprises canadiennes sur la scène internationale. Cette volonté de promouvoir des activités commerciales responsables et inclusives pour tous nous pousse à offrir des solutions commerciales qui assurent la croissance d'exportateurs canadiens axés sur la diversité et l'inclusion.

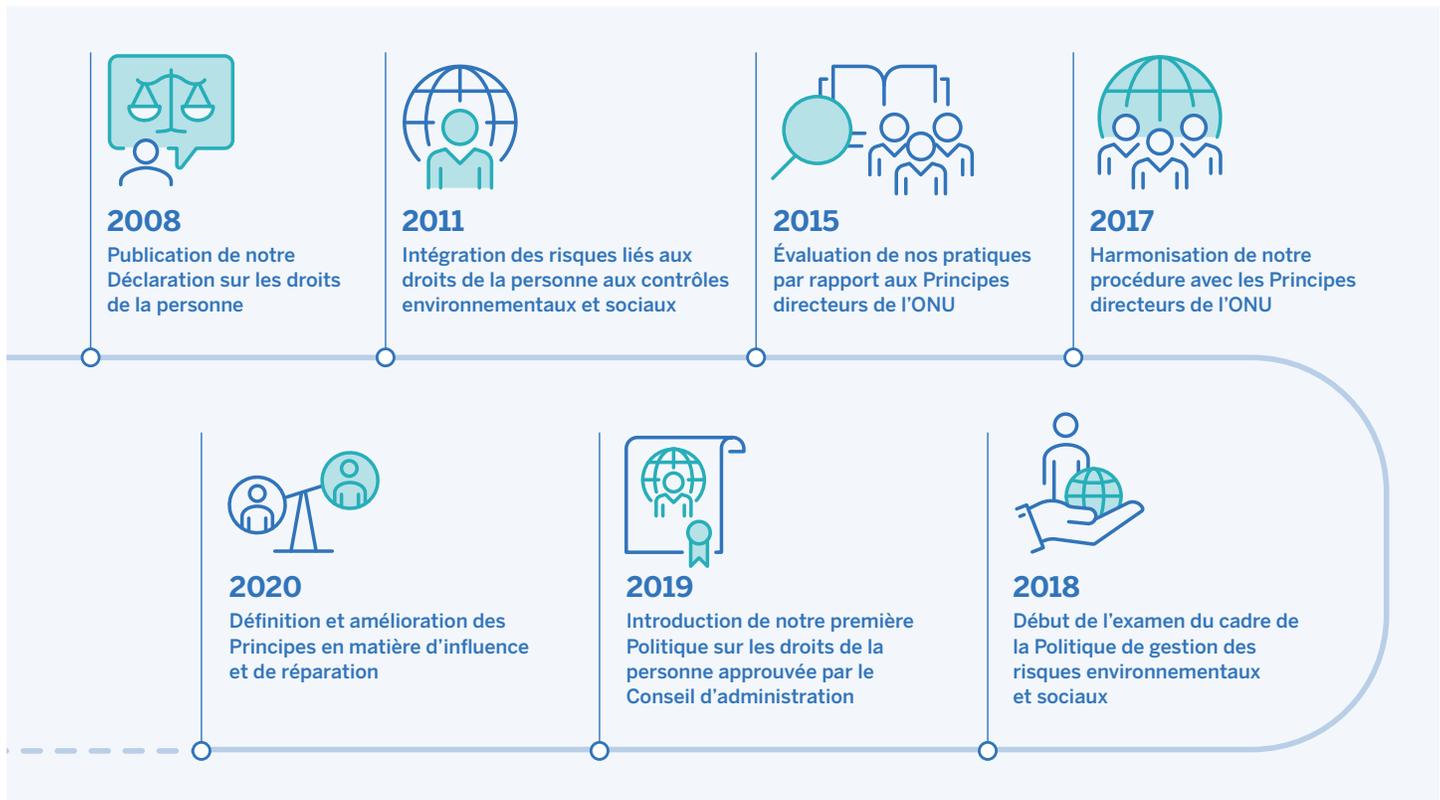
Si EDC offre ses produits et services à tous les exportateurs canadiens, il reste qu'en général, les groupes sous-représentés depuis toujours ne peuvent pas accéder aussi facilement que les autres aux solutions de financement et du savoir courantes, et ceux-ci en sont moins bien informés. En ce sens, EDC sait qu'il faut en faire plus pour aider les entreprises détenues par des membres de minorités à faire croître leurs activités à l'étranger. Il ne s'agit pas, en créant des stratégies sur mesure pour ces groupes, d'offrir un traitement préférentiel, mais plutôt de veiller à ce qu'ils soient sur un pied d'égalité en tenant compte de leurs difficultés particulières. Les entreprises canadiennes détenues par des personnes issues de la diversité peuvent profiter d'une foule d'occasions de devenir des entreprises à croissance élevée, qu'elles visent le marché canadien ou la scène mondiale. Les produits financiers et les solutions du savoir d'EDC sont conçus pour répondre aux besoins de ces propriétaires d'entreprise tout au long de leur parcours d'exportation.

En tant qu'organisme de crédit à l'exportation du Canada, EDC se doit de respecter les droits de la personne reconnus par la Charte internationale des droits de l'homme. Nous savons qu'il ne s'agit pas d'un « plus », mais bien d'un devoir de notre part, autant à l'interne que dans nos relations d'affaires. Notre processus de contrôle préalable a un volet relatif aux droits de la personne depuis une vingtaine d'années, une considération par ailleurs présente dans toutes les pratiques d'EDC.

L'année 2020 a été marquée par l'introduction des Principes en matière d'influence et de réparation (les « **Principes** »), approuvés par la Haute direction en décembre de cette même année. Ils définissent la stratégie générale d'EDC, qui consiste à accroître et utiliser son pouvoir d'influence pour i) prévenir et gérer les risques liés aux droits de la personne et les atteintes connexes auxquels elle pourrait être associée par l'entremise de ses relations clients, et ii) de faciliter la réparation des éventuelles atteintes. Au moment de la publication du présent Cadre, nous travaillons activement à mettre ces principes en œuvre.

Information supplémentaire : [Déclaration sur les droits de la personne, Commerce inclusif](#) (p. 29) et [Principes d'EDC en matière d'influence et de réparation](#).

Les droits de la personne à EDC



3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CADRE

Le présent Cadre vise à orienter l'émission d'éventuelles Obligations vertes, sociales, durables ou de transition (collectivement, les « **Obligations durables** »). Le produit de ces obligations servira à alimenter un portefeuille d'Actifs admissibles (voir plus bas), définis, sélectionnés, suivis et analysés conformément au présent Cadre.

Le présent Cadre a été élaboré selon les [Principes applicables aux obligations vertes](#) de l'International Capital Markets Association (« ICMA ») (2021), les [Principes applicables aux obligations sociales](#) (2021) et les [Lignes directrices applicables aux obligations durables](#) (2021), plus précisément en ce qui touche :

1. l'utilisation du produit;
2. l'évaluation et de sélection des projets;
3. la gestion du produit;
4. la production de rapports.

Une Obligation est dite « verte » si son produit sert au financement ou au refinancement d'Actifs verts; « sociale » si son produit sert au financement ou au refinancement d'Actifs à dimension sociale; et « durable » si son produit sert au financement ou au refinancement d'Actifs verts ou sociaux, selon les modalités établies dans la section *Utilisation du produit* ci-dessous.

Le présent Cadre s'inspire également du [Guide du financement de la transition climatique de l'ICMA](#) (2020) pour ce qui est des pratiques, des actions et de la divulgation entourant l'octroi de capital au service de la transition climatique, et sera adapté aux pratiques du marché.

Une Obligation est dite « de transition » si son produit est alloué au financement ou au refinancement d'Actifs de transition, comme définis dans la section *Utilisation du produit* ci-dessous. Les Actifs de transition visent des activités qui contribuent directement à la décarbonation du noyau principal d'activités du bénéficiaire du financement, lesquelles sont la source première de ses retombées environnementales actuelles ou futures, ou à la décarbonation de la chaîne de valeur du bénéficiaire, dans l'optique de l'Accord de Paris. Ces activités ne doivent pas mener à l'immobilisation d'actifs à forte intensité de carbone, en raison de leur durée de vie. Il est entendu que les Actifs verts admissibles peuvent également être considérés comme des Actifs de transition admissibles.

3.1. Utilisation du produit

Un montant équivalent au produit net de chaque Obligation durable servira au financement ou au refinancement partiel ou total d'Actifs verts, sociaux ou de transition admissibles, autant nouveaux qu'existants; il peut s'agir de prêts ou d'investissements visant des organisations, des entreprises ou des projets qui répondent aux critères des Catégories admissibles, tel qu'il est établi ci-dessous (chacun constituant un « **Actif admissible** »). Chaque actif admissible doit servir à soutenir i) l'atteinte des objectifs de développement durable de l'ONU (« **ODD** ») et, selon le cas, ii) la transition vers une économie sobre en carbone. Parmi ces objectifs, EDC a ciblé les plus pertinents pour ses activités, et donc pour les Actifs admissibles :



Les prêts à des fins commerciales générales et les placements en actions sont admissibles si au moins 90 % des revenus actuels ou attendus du bénéficiaire ou son BAIIA proviennent d'activités répondant aux critères d'admissibilité définis ci-dessous.

3.1.1. Catégories vertes admissibles

Catégories vertes admissibles	Actifs verts admissibles	ODD correspondant
Énergie renouvelable	<p>Financement lié à l'acquisition, à la conception, à la fabrication, à la construction, à l'exploitation, à la transmission, à la distribution et à la maintenance d'actifs d'énergie renouvelable (équipement, infrastructure, installations), tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> les installations solaires et éoliennes en mer et sur terre; les installations du domaine de la biomasse et des biocarburants renouvelables, qui fonctionnent avec des résidus agricoles et forestiers durables et dont les émissions directes sont de moins de 100 grammes de CO₂ par kWh; les installations d'énergie marémotrice; les installations de production d'hydrogène fonctionnant à l'énergie renouvelable; les installations de géothermie dont les émissions sont de moins de 100 grammes de CO₂ par kWh; les installations hydroélectriques au fil de l'eau et de petite échelle (moins de 25 MW), pour la modernisation, l'exploitation ou la maintenance d'installations hydroélectriques existantes à condition de ne pas agrandir le barrage ou le réservoir. 	
Efficacité énergétique	<p>Financement lié aux activités qui augmentent l'efficacité énergétique ou qui réduisent la consommation d'énergie ou l'émission de gaz à effet de serre (« GES ») d'au moins 20 % par rapport au seuil de référence, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> la fabrication et l'installation d'équipement et de technologies écoénergétiques (éclairage DEL, systèmes de chauffage, de ventilation ou de climatisation [CVC] ne dépendant pas des combustibles fossiles, compteurs intelligents, technologie de gestion de la demande en période de pointe, etc.); les activités liées aux infrastructures, à l'équipement et aux systèmes de gestion et de stockage d'énergie (batteries et piles à hydrogène vert, réseaux électriques intelligents, etc.); les systèmes de chauffage et de réfrigération collectifs ne dépendant pas des combustibles fossiles; l'équipement de suivi du rendement énergétique. 	
Prévention de la pollution et gestion des déchets	<p>Financement lié à la construction, au développement, à l'exploitation, à l'acquisition et à la maintenance de terrains, systèmes, technologies et équipements qui i) soutiennent la collecte et le traitement des sols contaminés et des déchets; ii) soutiennent des procédés et infrastructures de recyclage et iii) améliorent des mesures et technologies contribuant à réduire la pollution atmosphérique et à améliorer la qualité de l'air.</p>	
Gestion durable des ressources naturelles vivantes et du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Financement lié à des activités qui favorisent l'afforestation ou la reforestation, ou qui soutiennent des lots forestiers ayant une certification de gestion écoresponsable, telle que i) le Forest Stewardship Council (« FSC »), ii) le Programme de reconnaissance des certifications forestières (« PEFC ») ou iii) la Sustainable Forest Initiative (« SFI »); Financement lié à l'agriculture durable, avec certification d'un organisme reconnu (Biologique Canada, USDA Organic, UTZ, Rainforest Alliance); Financement lié aux pêches et à l'aquaculture écoresponsables, avec certification d'un organisme reconnu (Marine Stewardship Council, Aquaculture Stewardship Council, GlobalG.A.P pour l'aquaculture, Best Aquaculture Practices deux étoiles ou plus, etc.); Financement lié aux technologies améliorant l'optimisation des ressources en agriculture, telles que les technologies d'irrigation de pointe, l'agriculture de précision, les semences intelligentes, les pesticides et herbicides naturels, les engrais nouvelle génération et les protéines de substitution. 	

<p>Moyens de transport propres</p>	<p>Financement lié à l'acquisition, à la modernisation, au développement, à la fabrication, à la construction, à l'exploitation et à la maintenance d'actifs directement liés au transport à faible intensité en carbone, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> le transport écoénergétique privé : <ul style="list-style-type: none"> véhicules électriques ou à l'hydrogène; véhicules hybrides (dont les émissions sont inférieures à 75 grammes de CO₂ par passager/km [p-km]); les stations de combustible à base d'hydrogène ou de recharge électrique. le transport écoénergétique public : <ul style="list-style-type: none"> trains, tramways et autobus électriques; flottes d'autobus publics fonctionnant avec des carburants de remplacement (autobus électriques ou à l'hydrogène n'ayant aucune émission directe ou autobus hybrides émettant moins de 50 grammes de CO₂ par p-km); les stations de combustible à base d'hydrogène ou de charge électrique. les infrastructures de transport, y compris les agrandissements, les travaux d'augmentation de la capacité des réseaux de train ou de métro et la modernisation des stations. 	
<p>Gestion durable de l'eau et des eaux usées</p>	<p>Financement lié aux activités améliorant la qualité, la fiabilité et la conservation de l'eau, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> les infrastructures et technologies de collecte, de traitement, de recyclage et de réutilisation de l'eau; les activités de surveillance au service des initiatives de conservation; les infrastructures de collecte et de stockage d'eau, y compris les systèmes de gestion des eaux pluviales, les systèmes de distribution d'eau, le stockage en nappes aquifères et les systèmes d'égouts. 	
<p>Adaptation aux changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Financement lié aux activités qui améliorent l'infrastructure, les systèmes informationnels et les technologies de communication venant renforcer la résilience aux effets des changements climatiques, tels que la variation du niveau de la mer, les phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles (structures de protection contre les inondations, gestion et atténuation des feux incontrôlés, etc.); Financement lié à des projets de développement de systèmes informationnels qui suivent les émissions de GES et à des systèmes d'alerte précoce. 	
<p>Produits, technologies et processus de production adaptés à l'économie circulaire</p>	<p>Financement lié à des projets ou à des entreprises qui facilitent ou mènent des activités d'économie circulaire, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> la substitution de matières premières vierges par des matières (tissus, métaux, fibres, bois, plastiques mécaniquement recyclés, etc.) 100 % réutilisées (recyclage ou réutilisation) dans les processus industriels et de fabrication; la production de produits pouvant être recyclés ou compostés, et fabriqués au moyen d'intrants recyclés ou réutilisés. la conception, la fabrication et la distribution d'emballages durables, certifiés par un organisme reconnu tel que le FSC, le PCEF, la SFI et la Recycled Paperboard Alliance (« RPA100 »); la récupération ou le recyclage de matériaux à base de minéraux dans les processus post-production d'exploitation minière et de production de matériaux industriels. 	
<p>Infrastructures et constructions écologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Financement lié à l'acquisition, à la construction, à l'exploitation ou à la maintenance d'immeubles écoénergétiques de nature commerciale, résidentielle ou publique (certification verte, telle que LEED [mention Or minimalement], BOMA Best [mention Or minimalement], BREEAM [mention « Excellent » minimalement], ENERGY STAR [85 ou plus], Toronto Green Standard [version 2, niveau 2 minimalement]); Financement lié à des activités qui soutiennent la modernisation d'immeubles commerciaux, résidentiels ou publics permettant de réduire d'au moins 20 % la consommation d'énergie par rapport au seuil de référence. 	

3.1.2. Catégories de transition admissibles

Aux fins du présent Cadre, EDC considère comme « transitionnel » un projet ou une entreprise qui respecte les critères suivants :

- Le destinataire du financement suit une stratégie de transition crédible pour décarboner ses activités conformément aux objectifs de l'Accord de Paris;
- L'activité économique i) permet d'appliquer ou d'intégrer à plus grande échelle des solutions à émissions faibles ou nulles qui réduisent de façon importante les émissions de GES liées aux normes de l'industrie à court ou à moyen terme et ii) ne mène pas à l'immobilisation d'actifs à forte intensité de carbone lorsqu'est prise en compte la durée de vie économique de ces actifs.

EDC évaluera chaque Actif de transition en fonction des lignes directrices du *Guide sur le financement de la transition climatique* de l'ICMA – ou de toute autre Taxonomie de transition pertinente, selon le cas – et de la trajectoire de carboneutralité d'EDC.

Catégories de transition admissibles	Actifs de transition admissibles	ODD correspondant
Captage, utilisation et stockage du carbone (« CUSC »)	Financement lié à l'acquisition, à la conception, à la construction, à l'installation, à l'exploitation et à la maintenance de technologies de CUSC pour décarboner les activités transitionnelles conformément au présent Cadre; l'utilisation du CUSC dans le cadre d'activités de récupération assistée du pétrole (« RAP ») en amont est exclue.	
Carburants à faible intensité en carbone	<p>Financement lié à la conception, à la fabrication et à la distribution de carburants à faible teneur en carbone ainsi qu'aux équipements connexes; et aux solutions de production d'énergie à partir de déchets permettant une réduction de l'intensité en carbone des carburants, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'hydrogène, l'éthanol, le diesel renouvelable, le cotraitement des biobruts, le carburant d'aviation durable, le carburant synthétique, et le gaz naturel renouvelable qui respectent les seuils d'intensité carbonique du programme Combustibles propres du ministère des Ressources naturelles du Canada (« RNCan »), définis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> – l'intensité carbonique des combustibles propres liquides admissibles doit être égale ou inférieure à 50 g d'équivalent CO₂/MJ; – l'intensité carbonique des combustibles propres gazeux admissibles doit être égale ou inférieure à 36 g d'équivalent CO₂/MJ. • les carburants marins faibles en carbone, comme ceux basés sur l'électricité renouvelable (hydrogène ou ammoniac sans émissions directes, e-méthanol, e-diesel et électricité pour batteries, biodiesel et biométhane, gaz naturel liquéfié), conformes à l'objectif de l'Organisation maritime internationale et à la feuille de route des Poseidon Principles; • l'hydrogène bleu qui respecte le seuil d'intensité carbonique recommandé par CertifHy pour l'hydrogène vert et faible en carbone, seuil fixé à 60 % sous l'intensité en carbone de l'hydrogène produit à partir du gaz naturel (actuellement fixée à 36,4 g d'équivalent CO₂/MJ). <p>EDC peut réviser le présent Cadre pour assurer la transparence des seuils applicables et la conformité du Canada aux normes adoptées par le gouvernement du Canada.</p>	

3.1.3. Catégories sociales admissibles

Catégories sociales admissibles	Actifs sociaux admissibles	ODD correspondant
Infrastructure de base abordable	Financement qui soutient la conception, la construction, l'expansion ou l'amélioration des infrastructures de base inadéquates de certaines collectivités rurales ¹ ou à faible revenu (eau potable, assainissement, énergie propre, etc.).	
Accès aux soins de santé	Financement lié à la construction, au développement, à l'exploitation, à l'acquisition et à la maintenance de services de soins de santé publics, gratuits ou subventionnés (hôpitaux, cliniques, établissements de santé mentale, équipements médicaux, foyers ou établissements de santé publics et sans but lucratif) dédiés aux populations vulnérables, comme les personnes âgées, handicapées, en situation précaire ou en situation d'insécurité.	
Prêts aux communautés féminines et aux entreprises détenues ou dirigées par des femmes	<ul style="list-style-type: none"> Financement qui soutient les micro, petites et moyennes entreprises détenues, gérées ou contrôlées à 51 % ou plus par des femmes. Financement qui soutient des organismes ou des programmes qui aident les entrepreneures ou contribuent à des initiatives de renforcement du pouvoir économique des femmes (ex. : SheEO, Institutions financières pour la rétrocession des prêts, ou investissements dans des fonds de capital-risque dont l'ensemble des entreprises du portefeuille relève exclusivement de la catégorie sociale admissible). 	
Prêts aux communautés autochtones et aux entreprises détenues ou dirigées par des Autochtones	<ul style="list-style-type: none"> Financement qui soutient le conseil de bande ou le gouvernement d'un peuple autochtone, ou une entité commerciale détenue, gérée ou contrôlée à 51 % ou plus par une de ces entités. Financement qui soutient des organismes ou programmes qui aident les entrepreneurs autochtones ou contribuent à des initiatives de renforcement du pouvoir économique des Autochtones (ex. : Institutions financières pour la rétrocession des prêts, ou investissements dans des fonds de capital-risque dont l'ensemble des entreprises du portefeuille relève exclusivement de la catégorie sociale admissible). 	
Prêts aux communautés noires ou racisées et aux entreprises détenues ou dirigées par ces personnes	<ul style="list-style-type: none"> Financement qui soutient les entreprises détenues, gérées ou contrôlées à 51 % ou plus par la communauté noire, autochtone et de couleur. Financement qui soutient des organismes ou des programmes qui aident les entrepreneurs noirs ou racisés, ou qui contribuent à des initiatives de renforcement du pouvoir économique de ces personnes (ex. : Institutions financières pour la rétrocession des prêts, ou investissements dans des fonds de capital-risque dont l'ensemble des entreprises du portefeuille relève exclusivement de la catégorie sociale admissible). 	
Prêts aux communautés LGBTQ2S+ et aux entreprises détenues ou dirigées par ces personnes	<ul style="list-style-type: none"> Financement qui soutient les entreprises détenues, gérées ou contrôlées à 51 % ou plus par les communautés LGBTQ2S+. Financement qui soutient des organismes ou des programmes qui aident les entrepreneurs des communautés LGBTQ2S+ ou contribuent à des initiatives de renforcement du pouvoir économique de ces personnes (ex. : Institutions financières pour la rétrocession des prêts, ou investissements dans des fonds de capital-risque dont l'ensemble des entreprises du portefeuille relève exclusivement de la catégorie sociale admissible). 	
Prêts aux personnes handicapées et aux entreprises détenues ou dirigées par ces personnes	<ul style="list-style-type: none"> Financement qui soutient les entreprises détenues, gérées ou contrôlées à 51 % ou plus par des personnes handicapées. Financement qui soutient des organismes ou des programmes qui aident les entrepreneurs handicapés ou contribuent à des initiatives de renforcement du pouvoir économique de ces personnes (ex. : Institutions financières pour la rétrocession des prêts, ou investissements dans des fonds de capital-risque dont l'ensemble des entreprises du portefeuille relève exclusivement de la catégorie sociale admissible). 	

¹ Selon la définition de [Statistique Canada](#), les collectivités rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des Centres de population.

3.1.4. Critère limitatif

EDC n'affecte pas de produits aux actifs des domaines suivants :

- armement, défense, militaire;
- tabac;
- jeux de hasard;
- divertissement pour adultes;
- prêts abusifs.

Le processus de vérification des actifs admissibles est décrit dans la section 3.2 du Cadre.

3.2. Sélection et évaluation des projets

EDC a créé un Groupe de travail sur les obligations durables composé de représentants des équipes de spécialistes d'EDC, dont les équipes du Commerce durable et de la facilitation des affaires, de la Trésorerie et des Services des prêts. Les membres du Groupe de travail sur les obligations durables, aidés par la Gestion des risques au besoin, ont les responsabilités ci-dessous.

Chaque trimestre (février, mai, août et novembre):

- examiner le Cadre;
- vérifier et valider les transactions du bassin d'Actifs admissibles.

Chaque année:

- valider les rapports annuels pour les investisseurs;
- examiner le rapport de vérification externe post-émission et régler les problèmes, le cas échéant;
- surveiller les problèmes actuels et l'évolution des pratiques du marché au fil du programme.

Lorsqu'il choisit des actifs pour les Obligations durables, le Groupe de travail sur les obligations durables vérifie les renseignements connexes. S'il a un doute quant aux avantages nets en matière de durabilité ou à la conformité au Cadre d'un actif, celui-ci est exclu des Obligations durables.

EDC évalue les risques environnementaux et sociaux associés aux transactions de crédit et de contreparties et aux expositions. Nos lignes directrices sur le financement traitent des risques envi-

ronnementaux et sociaux propres à certains secteurs d'activité. De plus, EDC est signataire des Principes de l'Équateur, dont nous appliquons le cadre de référence pour la gestion des risques, depuis 2007. Notre approche de gestion de ces risques est décrite dans le rapport annuel d'EDC, disponible en ligne.

EDC appuie les recommandations du GIFCC. Elle a d'ailleurs commencé un programme d'analyse par scénarios de changements climatiques, conformément aux recommandations du Groupe.

3.3. Gestion du produit

Le produit des Obligations durables sera affecté aux Actifs admissibles au moment de l'émission.

Les portefeuilles d'actifs d'EDC seront variables suivant l'ajout et l'arrivée à échéance d'Actifs admissibles. Le produit des Obligations durables sera géré par portefeuilles; les portefeuilles des Obligations vertes, sociales, de durabilité et de transition seront gérés séparément.

La Trésorerie et les Services des prêts surveilleront trimestriellement (février, mai, août et novembre) le montant total des Actifs admissibles dans les portefeuilles d'EDC pour s'assurer que chacun est égal ou supérieur au produit total des Obligations durables concernées.

Si le montant total issu d'une Obligation durable est plus élevé que le montant total des Actifs admissibles du portefeuille applicable d'EDC, la Société gardera l'excédent en argent ou en titres de placement liquides, conformément à la Politique en matière de liquidités et aux procédures connexes jusqu'à ce que le montant puisse être alloué à des Actifs admissibles. EDC entend affecter le produit à une émission dans les 24 mois.

Si un Actif admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité ou si l'Actif admissible sous-jacent est remboursé ou dessaisi, un montant égal à la taille de l'actif sera déduit du portefeuille applicable. Dans le cadre de l'exercice trimestriel et si nécessaire, la Société fera tout ce qu'elle peut pour remplacer les Actifs admissibles qui ne le sont plus – ou retirer les prêts dépréciés – aussitôt que raisonnablement possible, moyennant un bassin d'actifs de rechange admissibles.

EDC fera le suivi de l'utilisation du produit des Obligations durables au moyen de ses systèmes d'information internes. Elle établira une fiche de suivi des prêts durables qui servira à consigner certains renseignements sur les Actifs admissibles et à surveiller régulièrement leur état. Les membres du Groupe de travail sur les obligations durables superviseront ce processus, qui sera examiné annuellement par des vérificateurs.

3.4. Production de rapports

3.4.1. Rapports sur l'allocation

EDC rendra compte publiquement de son utilisation du produit des Obligations durables dans l'année suivant leur émission, puis chaque année, dans son Rapport annuel intégré. Ce rapport, facilement accessible sur le site Web de la Société, contiendra les renseignements suivants :

- la valeur des Obligations durables en circulation;
- le montant total du produit affecté à chaque Catégorie admissible;
- le solde non attribué du produit au moment de la production du rapport.

3.4.2. Rapport sur les retombées

Lorsque possible, le rapport comprendra des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de performance environnementale et sociale. Ces indicateurs peuvent changer d'une année à l'autre et porter sur ce qui suit :

Catégories vertes admissibles	Indicateurs de retombées potentielles des Actifs verts
Énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none">• Estimation de la production annuelle d'énergie renouvelable (en MWh).• Capacité d'énergie renouvelable – construction ou remise en état (en MW).• Estimation des émissions de GES annuelles évitées (en tonnes d'équivalent CO₂).
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none">• Quantité d'énergie économisée (en MWh).• Estimation des émissions de GES annuelles évitées (en tonnes d'équivalent CO₂).
Prévention de la pollution et gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none">• Déchets réacheminés, autrement destinés à un site d'enfouissement (en kg).• Nombre de projets de recyclage financés.
Gestion durable des ressources naturelles vivantes et du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Total de la superficie financée (en hectares).• Nombre de projets d'agriculture financés.
Moyens de transport propres	<ul style="list-style-type: none">• Estimation des émissions de GES annuelles évitées (en tonnes d'équivalent CO₂).• Nouvelles infrastructures de transport propres construites (en km).
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	<ul style="list-style-type: none">• Volume d'eau économisée/réduite/traitée (en m³).• Population totale desservie par le système.
Adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none">• Estimation de la réduction de perte de terrain causée par des inondations ou l'érosion côtière (en km²).• Estimation de la réduction du nombre de feux incontrôlés, ou de la superficie endommagée par des feux incontrôlés (en km²).
Produits, technologies et processus de production adaptés à l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none">• Matériaux recyclables ou réutilisables (en tonnes).• Produits, technologies et processus de production efficaces sur le plan écologique ou adaptés à l'économie circulaire.
Infrastructures et constructions écologiques	<ul style="list-style-type: none">• Total brut de la surface occupée par les biens immobiliers écologiques (en m²).• Estimation des émissions de GES annuelles évitées (en tonnes d'équivalent CO₂).

Catégories de transition admissibles	Indicateurs de retombées potentielles des Actifs de transition
Captage, utilisation et stockage du carbone	<ul style="list-style-type: none"> Estimation des émissions de GES annuelles évitées (en tonnes d'équivalent CO₂).
Carburants à faible intensité en carbone	<ul style="list-style-type: none"> Estimation des émissions de GES annuelles évitées (en tonnes d'équivalent CO₂). Biocarburant produit (kg/m³).

Catégories sociales admissibles	Indicateurs de retombées potentielles des Actifs sociaux
Infrastructure de base abordable	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes additionnelles servies par types d'infrastructures.
Accès aux soins de santé	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'hôpitaux ou d'établissements de soin de santé construits ou rénovés. Nombre de patients servis.
Prêts aux communautés féminines et aux entreprises détenues ou dirigées par des femmes	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de financements fournis. Valeur du financement fourni (\$). Nombre d'entreprises soutenues. Nombre d'emplois soutenus.
Prêts aux communautés autochtones et aux entreprises détenues ou dirigées par des Autochtones	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de financements fournis. Valeur du financement fourni (\$). Nombre d'entreprises soutenues. Nombre d'emplois soutenus.
Prêts aux communautés noires ou racisées et aux entreprises détenues ou dirigées par ces personnes	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de financements fournis. Valeur du financement fourni (\$). Nombre d'entreprises soutenues. Nombre d'emplois soutenus.
Prêts aux communautés LGBTQ2S+ et aux entreprises détenues ou dirigées par ces personnes	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de financements fournis. Valeur du financement fourni (\$). Nombre d'entreprises soutenues. Nombre d'emplois soutenus.
Prêts aux personnes handicapées et aux entreprises détenues ou dirigées par ces personnes	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de financements fournis. Valeur du financement fourni (\$). Nombre d'entreprises soutenues. Nombre d'emplois soutenus.

Toute communication de renseignements en lien avec les prêts respectera l'obligation de confidentialité d'EDC et dépendra de la disponibilité des renseignements.

4. EXAMEN EXTERNE

EDC a sollicité un deuxième avis auprès de Sustainalytics au sujet de son Cadre sur les obligations durables, qui sera publié sur son site Web avant l'émission de la première Obligation durable.

Avant le premier anniversaire de l'émission d'une Obligation durable, EDC demandera à un vérificateur indépendant qualifié d'en examiner les actifs verts, sociaux ou de transition pour vérifier qu'elle respecte le présent Cadre. Cet examen sera fait chaque année jusqu'à l'allocation totale d'un montant égal au produit net de l'Obligation durable. La Société publiera le rapport d'examen externe sur son site Web. Dans l'éventualité peu probable où l'examen annuel révèle des allocations à des projets non conformes au présent Cadre, nous réaffecterons les montants correspondants à des actifs conformes.

5. MODIFICATIONS AU PRÉSENT CADRE

Le Groupe de travail sur les obligations durables examinera périodiquement le présent cadre, entre autres pour l'adapter aux versions à jour du *Guide sur le financement de la transition climatique*, des *Principes applicables aux obligations vertes*, des *Principes applicables aux obligations sociales* et aux *Lignes directrices applicables aux obligations durables* de l'ICMA. Un tel examen pourrait entraîner la mise à jour ou la modification du présent Cadre. Les mises à jour devront être validées par un vérificateur indépendant qualifié. Les futures versions du présent Cadre maintiendront ou amélioreront les exigences entourant la transparence et les rapports, notamment pour ce qui concerne l'examen du vérificateur externe, et seront publiées sur notre site Web.

6. COORDONNÉES

Écrivez au Service de la trésorerie d'EDC à l'adresse treasury@edc.ca, ou adressez-vous directement à Nancy Kyte par courriel à l'adresse nkyte@edc.ca ou par téléphone au 613-302-6329.

7. AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Le présent Cadre d'obligations durables est fourni à titre informatif uniquement et peut être modifié sans préavis. Il peut contenir, ou incorporer par renvoi, des renseignements publics qu'EDC n'a ni vérifié, approuvé ou avalisé. Par conséquent, il ne constitue aucune représentation, garantie ni assurance d'aucune sorte, de manière expresse ou tacite, et EDC n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur des tiers. EDC n'a ni la responsabilité, ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser le contenu du présent document si les hypothèses ou les facteurs sous-jacents venaient à changer, ou d'informer les lecteurs si les informations, opinions, projections, prévisions ou estimations énoncées aux présentes changent ou deviennent inexactes.

Le présent document peut contenir des énoncés prospectifs et des attentes concernant des événements futurs. Les lecteurs ne doivent pas se fier indûment à ces énoncés puisque plusieurs facteurs de risque pourraient entraîner des résultats réels considérablement différents des attentes exprimées. Les projets décrits dans le Cadre d'obligations durables sont présentés à titre d'exemples seulement. Le produit net des Obligations durables servira à financer les actifs verts, sociaux, durables ou de transition d'EDC sans être rattaché ni réservé à un Actif admissible en particulier.

Le présent document ne se veut pas un conseil juridique ou financier et ne doit pas être interprété comme tel. Il ne constitue ni une offre de vente, ni une invitation à la vente, ni une sollicitation de souscription ou d'offre d'achat, ni une recommandation d'aucun titre de placement. Aucun élément du présent document ne peut servir de base pour quelque contrat ou engagement que ce soit ni n'a été approuvé par aucun organisme de réglementation en la matière.

La diffusion du présent document et des renseignements qu'il contient peut faire l'objet de restrictions légales dans certains pays. Les lecteurs venant à en prendre connaissance sont tenus de respecter toute loi applicable, locale ou non. Le lecteur est le seul responsable de l'utilisation, à ses propres risques, des renseignements contenus dans le présent document; et EDC ne peut être tenue responsable des dommages découlant de cette utilisation, y compris, sans restriction, des pertes et des dommages directs, indirects, réels, accessoires, punitifs, spéciaux ou consécutifs.

© Exportation et développement Canada, 2022. Tous droits réservés.

Canada

Exportation et
développement
Canada  EDC